



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de l'aménagement du territoire**

### **Rapport**

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi  
d'intérêt privé n° 202, Loi concernant la Ville de  
Saint-Jérôme

(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 31 mai 2023

**Dépôt à l'Assemblée nationale :**  
**n° 632-20230601**

---

**2023**

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 31 MAI 2023 .....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	1
AUDITION .....	1
ÉTUDE DÉTAILLÉE .....	2
REMARQUES FINALES .....	2

Séance du mercredi 31 mai 2023

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 202, Loi concernant la Ville de Saint-Jérôme (Ordre de l'Assemblée le 26 avril 2023)

Membres présents :

M. Chassin (Saint-Jérôme), député ayant présenté le projet de loi  
M<sup>me</sup> Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata)  
M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), porte-parole en matière d'affaires municipales et d'habitation  
M. Émond (Richelieu) en remplacement de M<sup>me</sup> Jeannotte (Labelle)  
M. Gagnon (Jonquière), président de séance  
M. Girard (Lac-Saint-Jean)  
M<sup>me</sup> Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales  
M. Rivest (Côte-du-Sud)

Intéressée :

Ville de Saint-Jérôme :

M. Marc Bourcier, maire  
M<sup>e</sup> Pascal Marchi, chef de la Division des affaires juridiques

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 20 h 01, M. Gagnon (Jonquière) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

### **REMARQUES PRÉLIMINAIRES**

M. Chassin (Saint-Jérôme), M<sup>me</sup> Laforest (Chicoutimi), et M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles) font des remarques préliminaires.

### **AUDITION**

La Commission entend la Ville de Saint-Jérôme.

**ÉTUDE DÉTAILLÉE**

Articles 1 et 2 : Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Gagnon (Jonquière) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

**REMARQUES FINALES**

M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), M<sup>me</sup> Laforest (Chicoutimi) et M. Chassin (Saint-Jérôme) font des remarques finales.

À 20 h 23, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Félix Fortin-Lauzier

\_\_\_\_\_  
Sébastien Schneeberger

FFL/cv

Québec, le 31 mai 2023